



Assemblée générale

Distr. générale
29 septembre 2020
Français
Original :

Soixante-quinzième session
Point 61 de l'ordre du jour
**Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance
aux pays et aux peuples coloniaux**

Question du Sahara occidental

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, qui couvre la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 août 2020, est soumis en application de la résolution [74/97](#) de l'Assemblée générale. Il fait la synthèse des deux rapports les plus récents présentés au Conseil de sécurité par le Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental ([S/2019/787](#) et [S/2020/938](#)).



1. Le 13 décembre 2019, l'Assemblée générale a adopté, sans la mettre aux voix, la résolution 74/97 concernant la question du Sahara occidental. Le présent rapport, qui couvre la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 août 2020, est soumis en application du paragraphe 7 de cette résolution.
2. Le Conseil de sécurité examine la situation concernant le Sahara occidental dans le cadre des questions relatives à la paix et à la sécurité, appelant de ses vœux, dans des résolutions successives, « une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental ». La Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de l'Assemblée générale et le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux l'examinent quant à eux dans le cadre des questions relatives aux territoires non autonomes et à la décolonisation.
3. Comme le Conseil de sécurité me l'a demandé dans ses résolutions 2468 (2019) et 2494 (2019), au cours de la période considérée je lui ai présenté deux rapports sur la situation concernant le Sahara occidental, le 2 octobre 2019 et le 23 septembre 2020 respectivement (S/2019/787 et S/2020/938). Ces rapports décrivent la situation sur le terrain, l'état d'avancement des négociations politiques sur le Sahara occidental ; la mise en œuvre des résolutions ; et les difficultés auxquelles se heurtent les opérations de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), ainsi que les mesures prises pour les surmonter.
4. La situation est restée globalement calme au Sahara occidental, des deux côtés du mur de sable. Si les deux parties ont généralement continué d'appliquer l'accord de cessez-le-feu, on a constaté que les termes de l'accord militaire n° 1 étaient sensiblement moins bien respectés, en particulier à l'est du mur de sable.
5. Le 29 juillet 2019, le Roi Mohammed VI du Maroc a prononcé une allocution à l'occasion du vingtième anniversaire de son accession au trône. Il a réaffirmé l'engagement du Maroc vis-à-vis du processus politique au Sahara occidental, sous l'égide exclusive de l'ONU, et souligné qu'à son sens, aucun règlement n'était possible en dehors de la souveraineté pleine et entière du Maroc et en dehors de l'initiative d'autonomie.
6. Le 7 août, à l'occasion de la cérémonie de clôture de la dixième édition de l'université d'été des Sahraouis tenue à Boumerdes (Algérie), le Secrétaire général du Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro (Front POLISARIO), Brahim Ghali, a dit vouloir la paix, la réconciliation, la coopération et des relations de bon voisinage avec ses frères marocains. Selon lui, cela rapprocherait les deux pays et les deux peuples, de même que les peuples et les pays de la région, cela apporterait beaucoup d'autres avantages et cela entraînerait des conséquences bien plus favorables que celles découlant d'une politique injuste qui va à l'encontre de la légitimité et de l'histoire.
7. Le 27 septembre 2019, je me suis entretenu avec le Ministre marocain des affaires étrangères et de la coopération internationale, Nasser Bourita, en marge de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, puis, le 10 février 2020, avec le Secrétaire général du Front POLISARIO, M. Ghali, en marge de la trente-troisième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Je les ai tous deux assurés de ma ferme intention de nommer un(e) nouvel(le) envoyé(e) personnel(le) pour le Sahara occidental.
8. Le 30 octobre 2019, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2494 (2019) prorogeant le mandat de la MINURSO pour une période de douze mois, jusqu'au 31 octobre 2020. Dans cette résolution, le Conseil a rendu hommage à Horst Köhler, l'ancien Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, pour les

efforts qu'il a déployés pour organiser le processus des tables rondes, qui a imprimé un nouvel élan au processus politique. Tout en soulignant qu'il convenait de parvenir à une solution politique réaliste, pragmatique et durable à la question du Sahara occidental, le Conseil a et encouragé la reprise des consultations. Il a également réaffirmé sa volonté d'aider les parties à parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, basée sur le compromis, qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

9. Le 30 octobre également, à la suite de l'adoption de la résolution, le Front POLISARIO a publié un communiqué de presse dans lequel il disait regretter « ce retour au statu quo » et a annoncé « qu'il n'avait d'autre choix que de reconsidérer sa participation au processus de paix ».

10. Le 5 novembre 2019, dans son discours annuel à l'occasion de l'anniversaire de la Marche verte, le Roi du Maroc, Mohammed VI, a déclaré que le Maroc « avec sincérité et bonne foi[, continuera[it] à œuvrer, conformément au processus politique exclusivement onusien et aux résolutions du Conseil de sécurité, pour parvenir à une solution politique, réaliste, pragmatique et consensuelle ». Il a également déclaré que la proposition d'autonomie avancée par le Maroc en 2007 était « la seule voie possible pour parvenir à un règlement du conflit, dans le respect total de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale du Royaume ». Dans une déclaration datée du 7 novembre 2019, le Front POLISARIO a fait savoir que « le peuple sahraoui poursuivra[it] sa lutte pour la liberté et l'indépendance ».

11. Entre le 18 décembre 2019 et le 12 mars 2020, le Burundi, les Comores, la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Gabon, la Gambie, la Guinée, le Libéria, la République centrafricaine et Sao Tomé-et-Principe ont inauguré des « consulats généraux » à Laayoune ou à Dakhla. Dans les lettres qu'il m'a adressées le 3 juillet 2019, le 20 novembre 2019, le 7 janvier 2020, le 17 janvier 2020 et le 18 février 2020, M. Ghali, a qualifié l'installation de ces représentations diplomatiques de « violation du droit international et [...] [d'] atteinte au statut juridique du Sahara occidental en tant que territoire non autonome ».

12. Du 19 au 25 décembre 2019, le Front POLISARIO a tenu son quinzième Congrès à Tifariti, à l'est du mur de sable. Plus de 2 000 représentantes et représentants sahraouis et environ 300 invités étrangers y auraient participé. Le Secrétaire général actuel du Front POLISARIO, Brahim Ghali, était seul candidat à sa propre succession et a été élu pour un nouveau mandat.

13. Le 22 janvier 2020, la Chambre des représentants du Maroc a adopté deux lois portant modification des limites de ses eaux territoriales et de sa zone économique exclusive, étendues à des eaux situées au large des côtes du Sahara occidental. Le même jour, M. Ghali m'a écrit que le Front POLISARIO considérait que ces deux textes constituaient « des violations du statut juridique du Sahara occidental en tant que territoire non autonome ».

14. Le 1^{er} avril 2020, Mhamed Khadad, coordonnateur du Front POLISARIO auprès de la MINURSO depuis 1997 et membre du secrétariat national du mouvement, est décédé. La disparition de cet interlocuteur clé de la MINURSO depuis sa création a laissé un vide dans les relations que la Mission entretient sur le terrain avec le Front POLISARIO.

15. Le Maroc a continué à investir dans les infrastructures à l'ouest du mur de sable. Il a ainsi annoncé la construction d'un nouveau port, à quelque 70 kilomètres au nord de Dakhla. Dans une lettre datée du 19 septembre 2019, adressée à mon Secrétaire général adjoint aux opérations de paix et à mon Représentant spécial, le représentant du Front POLISARIO à New York a déclaré que cette initiative visait « à consolider

et à normaliser l'occupation militaire et l'annexion illégale de certaines parties du Sahara occidental ».

16. La situation à Guerguerat est restée globalement calme, à l'exception de manifestations sporadiques entre octobre 2019 et mars 2020, qui n'ont pas interrompu la circulation commerciale et civile. Comme les années précédentes, on a constaté une forte montée des tensions au début de janvier concernant le passage par le Sahara occidental et par Guerguerat, entre le 11 et le 13 janvier, du rallye automobile annuel Africa Eco Race. La MINURSO a déployé une équipe civilo-militaire de prévention du conflit qu'elle a chargée de suivre la situation et de prévenir toute escalade. Grâce à cette médiation, le convoi du rallye a pu passer dans la zone tampon sans incident notable.

17. L'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) au Sahara occidental a été limité à l'ouest du mur de sable. Le Maroc ayant pris rapidement des mesures de prévention et de confinement, une poignée de cas seulement ont été enregistrés dans le territoire jusqu'au 30 mai, date à laquelle un foyer important a été détecté dans la région de Laayoune. Au 31 août 2020, on dénombrait 41 malades à Laayoune. Le Front POLISARIO a indiqué avoir pris des mesures strictes en vue de prévenir la propagation du virus à l'est du mur de sable, où aucun cas n'a été officiellement recensé. Au 31 août, trois cas avaient été officiellement dénombrés dans les camps de réfugiés sahraouis situés à proximité de Tindouf (Algérie).

18. À partir de la troisième semaine de mars, alors que le nombre de cas au Sahara occidental et dans le reste de la zone de mission de la MINURSO était encore très faible, la Mission a drastiquement réduit sa présence dans son quartier général, à Laayoune, imposé le télétravail à tous les membres de son personnel et mis en place un ensemble complet de mesures et protocoles préventifs. En conséquence, et grâce aux mesures prises par les autorités marocaines au Maroc et dans le territoire situé à l'ouest du mur de sable, aucun cas n'a été signalé parmi les membres du personnel de la MINURSO.

19. L'impact global de la pandémie de COVID-19 sur les activités opérationnelles de la MINURSO a été modéré. Il a fallu replanifier des activités de logistique et de maintenance et les réorganiser compte tenu de l'impératif de réduire les déplacements. La Mission a pu maintenir ses activités d'observation du cessez-le-feu à un niveau suffisant, malgré une diminution de 30 pour cent des patrouilles terrestres et de 10 pour cent des patrouilles aériennes. La tâche a été facilitée par la réduction substantielle des activités militaires menées par les deux parties sur le plan opérationnel et sur celui de la formation, et par l'utilisation plus fréquente d'images satellite par la MINURSO. En accord avec les parties, des mesures et protocoles de préventions spéciaux ont été appliqués.

20. La MINURSO a continué à utiliser davantage les images et les analyses géospatiales obtenues grâce à l'appui bilatéral de l'Union européenne ainsi que d'autres images satellites de haute résolution afin d'orienter et de compléter ses propres observations terrestres et aériennes. Grâce aux images satellite, la Mission a gagné en efficacité dans ses activités d'observation du territoire.

21. Le projet de mécanismes bilatéraux de travail et de coordination proposés à chacune des parties s'est poursuivi avec l'Armée royale marocaine, partenaire dans le dialogue visant à remédier aux violations effectives de l'accord militaire n° 1 et aux violations potentielles avant qu'elles ne prennent un caractère définitif. Les responsables militaires du Front POLISARIO n'ont pas encore participé au mécanisme bilatéral de coordination, bien qu'ils aient donné leur accord de principe à sa création en octobre 2019. Les interactions avec les forces militaires du Front POLISARIO se limitent donc à des contacts locaux avec le personnel des bases

d'opérations de la MINURSO et le bureau de liaison de la Mission à Tindouf. On a constaté une augmentation sensible du nombre de violations commises par le Front POLISARIO auxquelles il n'a pas été remédié.

22. Les deux parties ont régulièrement indiqué à la MINURSO qu'elles considéraient l'augmentation des activités illicites et des traversées illégales du territoire liées principalement au trafic de stupéfiants et à la traite des personnes comme des problèmes de sécurité majeurs. Les deux parties ont adressé aux bases d'opérations de la MINURSO des communications dans lesquelles chacune affirmait que l'autre avait commis des violations de l'accord militaire n° 1. La MINURSO a systématiquement enquêté sur ces allégations.

23. Les mines terrestres et autres restes explosifs de guerre ont continué de représenter, pour le personnel et les convois logistiques de la MINURSO, une menace que la Mission s'est employée à atténuer par l'intermédiaire de son Service de lutte antimines. Au 31 août 2020, 44 des 522 zones contaminées par des armes à sous-munitions et 24 des 61 champs de mines connus restaient à dépolluer à l'est du mur de sable.

24. Depuis le 1^{er} septembre 2019, la MINURSO a procédé, avec le concours de son Service de lutte antimines, à des opérations de relevé et de déminage sur 2 034 929 mètres carrés de terres polluées par des mines terrestres et des restes explosifs de guerre. Au total, 1 179 kilomètres d'itinéraires logistiques et de patrouille de la Mission ont été vérifiés à l'est du mur de sable, ce qui a permis de faciliter l'observation du cessez-le-feu et de garantir la sécurité des déplacements du personnel des Nations Unies. En tout, 1 461 restes explosifs de guerre, dont 1 026 restes de bombes à sous-munitions et une mine antichars, ont été détruits, ce qui a amélioré la sûreté et la sécurité des observateurs et observatrices militaires de la MINURSO comme de la population locale. L'Armée royale marocaine a annoncé qu'elle avait dépollué plus de 253,5 millions de mètres carrés de terres à l'ouest du mur de sable et détruit 796 restes explosifs de guerre, dont 37 mines antipersonnel et mines antichars.

25. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a continué de fournir une protection internationale et, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM), une aide humanitaire aux réfugiés sahraouis vivant dans les cinq camps à proximité de Tindouf. Le principal défi pour les acteurs humanitaires reste la pénurie de ressources et le manque de financement prévisible. En avril 2020, en réponse à la crise liée à la COVID-19, le HCR, le PAM et l'UNICEF, de concert avec cinq organisations non gouvernementales, ont lancé un appel conjoint pour un total d'environ 15 millions de dollars visant à couvrir des besoins immédiats.

26. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a continué de s'inquiéter de la persistance des larges restrictions imposées par les autorités marocaines aux droits à la liberté d'expression et à la liberté de réunion et d'association pacifiques au Sahara occidental. Durant la période considérée, il a reçu des signalements de cas de harcèlement, d'arrestations arbitraires et de condamnations de journalistes, d'avocates ou avocats et de défenseurs ou défenseuses des droits humains. Il a également reçu des signalements de cas de harcèlement, d'arrestation et de mauvais traitements infligés par les forces de sécurité du Front POLISARIO à des blogueurs ou blogueuses, des médecins et des infirmières ou infirmiers qui s'employaient à enregistrer les cas de COVID-19 dans les camps de Tindouf.

27. Les mesures de confiance visées dans la résolution [1282 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité et ses résolutions ultérieures, destinées à permettre aux réfugiés sahraouis

vivant dans les camps à proximité de Tindouf et à leur communauté d'origine dans le territoire du Sahara occidental d'entretenir des relations familiales, restent en suspens.

28. Mon Envoyé personnel, Horst Köhler, a été en mesure de redonner un élan indispensable au processus politique, notamment grâce au cycle de tables rondes organisées à son initiative entre le Maroc, le Front POLISARIO, l'Algérie et la Mauritanie. Il est impératif d'entretenir ce processus politique. Je reste déterminé à nommer un(e) nouvel(le) envoyé(e) personnel(le) pour progresser sur la base de ces acquis.

29. Malgré certains des problèmes décrits dans les rapports, la MINURSO a continué à s'acquitter de son mandat et à maintenir un environnement favorable à la reprise du processus politique. La diligence avec laquelle la Mission surveille l'application des accords concernant le cessez-le-feu et ses tentatives répétées de dialoguer avec les parties pour s'attaquer aux sources potentielles de tension remplissent une fonction cruciale de prévention des conflits. Je remercie vivement les femmes et les hommes de la MINURSO pour leur engagement sans faille en faveur de la Mission et des buts et objectifs des Nations Unies, en particulier face aux défis créés par la pandémie de COVID-19.
